



Indemnités apres demission si periode d'essai infructueuse

Par **surface**, le **29/06/2015** à **19:55**

bonjour; rnétant actuellement en CDI, si je démissionne de mon travail actuel, et que la période d'essai de mon nouvel emploi n'est pas concluante. ou si l'entreprise ne me convenait pas.rnAi-je droit à une quelconque indemnité ?

Par **moisse**, le **29/06/2015** à **21:19**

Indemnité ?rnMais de la part de qui ?rnS'il s'agit d'une allocation de retour à l'emploi (chomage) vous n'êtes pas éligible tout de suite.